



## Formations Permis A1 - A2

### Forfait **A1**

Avoir minimum 16 ans

- Frais de gestion du dossier (enregistrement et suivi du dossier ANTS)
- Accès plateforme **LearnyPermis** (Fiche de code et cours avec un enseignant en live et en replay pendant 3 mois) + livre de code
- Pochette pédagogique (Livret et fiche de suivi électronique)
- 20 leçons de conduite (55 min)
- Un examen plateau
- Un examen circulation
- Démarche fabrication du permis de conduire

**999€ TTC**

*Echéancier*

- 333€ à l'inscription
- 333€ à la première leçon
- 333€ à la dixième leçon

Hors forfait :

- 50€ttc Evaluation de départ obligatoire
- 110€ttc la leçon de conduite supplémentaire (110min)
- 22€ttc assurance facultative et complémentaire (AMV ASSURANCE)

### Forfait **A2**

Avoir minimum 18 ans

- Frais de gestion du dossier (enregistrement et suivi du dossier ANTS)
- Accès plateforme **LearnyPermis** (Fiche de code et cours avec un enseignant en live et en replay pendant 3 mois) + livre de code
- Pochette pédagogique (Livret et fiche de suivi électronique)
- 20 leçons de conduite (55 min)
- Un examen plateau
- Un examen circulation
- Démarche fabrication du permis de conduire

**999€ TTC**

*Echéancier*

- 333€ à l'inscription
- 333€ à la première leçon
- 333€ à la dixième leçon

Hors forfait :

- 50€ttc Evaluation de départ obligatoire
- 110€ttc la leçon de conduite supplémentaire (110min)
- 22€ttc assurance facultative et complémentaire (AMV ASSURANCE)

### Passerelle permis A2 → A

Avoir au minimum 2 ans de permis A2

- Frais de gestion du dossier (Enregistrement et suivi du dossier ANTS)
- 6 leçons de conduite (55 min)
- 1h de sensibilisation aux risques routier et d'entrainement au code moto
- Démarche de fabrication du permis de conduire

**360€ TTC**

Documents à apporter :

- E photos agréées ANTS
- Cartes identités élèves et parents
- Justificatif de domicile et attestation hébergement
- Journée d'appel à partir de 17 ans et recensement à partir de 16 ans - de 21 ans l'ASSR2
- permis recto verso
- 2 enveloppes A5 timbrées

\*Cette heure d'évaluation a été rendue obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000 qui impose au contrat de formation de contenir : "l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation".